

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7 - OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire propose le programme de voirie suivant pour l'année 2023 :

- Réfection et renforcement ponctuel de chaussée Rue Moulin de Baffie pour un montant total estimatif de 34 773.80 € TTC ;
- Réfection et renforcement de chaussée zone de stationnement devant l'ancien bâtiment administratif de l'hôpital pour un montant total estimatif de 28 443.88 € TTC ;
- Réfection et renforcement ponctuel de chaussée ruelles village de la Malige pour un montant total estimatif de 29 887.01 € TTC.

Le montant total est de 93 104.69 € TTC. Les prix seront actualisés courant 2023.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de voirie 2023 ci-avant présenté ;
- CONFIE le dossier de consultation au SDEE (Taux d'honoraires : 1%) ;
- CONFIE le suivi au service de Lozère Ingénierie du Département (Taux d'honoraires : 5%) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER


